

Pouvoir d'emprunt

Partout dans le pays, les gens nous demandent ce qu'ils peuvent faire, comment ils peuvent aider. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens sont à bout de ressources.

Je voudrais profiter de mes observations sur le bill C-143 pour dire à quel point j'enrage de constater le pourrissement du système de gouvernement parlementaire. Je suis contrarié de voir s'effriter sous nos yeux le principe fondamental de la responsabilité ministérielle, et je suis exaspéré des réponses évasives que nous obtenons non seulement à la Chambre, mais aussi aux comités. Je n'approuve pas la méthode que les libéraux ont choisie pour gouverner le pays.

J'essaierai dans mon discours sur le bill C-143, qui demande un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars, d'expliquer pourquoi je me sens frustré.

Le projet de loi C-143 nous arrive après coup, comme s'il ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un plan précis, mais était le prix d'une gageure dont nous ne pouvions pas établir l'enjeu avec exactitude. Le déficit annuel le prouve. Quand l'ancien ministre des Finances a présenté son budget, il nous a annoncé un déficit de 19 milliards de dollars, puis les prévisions sont passées à 23 ou 24 milliards de dollars et elles atteignent maintenant 29 milliards de dollars. Fait intéressant, lorsque le premier chiffre de 19 milliards de dollars avait été annoncé à la Chambre, un fonctionnaire des Finances m'avait dit qu'en réalité, le déficit dépasserait de beaucoup 25 milliards de dollars.

Pour ma part, je suis convaincu que ce pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars fait bel et bien partie d'un plan d'ensemble. Puisque le bill C-143 est relié à ce plan d'ensemble, c'est de cela que nous discutons aujourd'hui. Selon moi, ce pouvoir d'emprunt fait le lien entre le passé, le présent et l'avenir.

Le dénominateur commun de ces trois périodes est l'orientation donnée au pays. Récemment, la façon dont nous envisageons nos obligations envers nous-mêmes et envers l'État ont changé de façon dramatique. Je veux dire par là ce que nous nous comptons obtenir en retour de notre travail et ce que nous attendons du gouvernement.

Descendons un peu le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord pour voir ce qui se passe dans l'État de Californie, dont la population est à peu près égale à celle de tout le Canada. C'est un État riche, populeux, au climat agréable, qui a tout pour être prospère mais qui est pourtant en faillite. Son gouvernement paie ses fonctionnaires et ses obligations contractuelles avec des reconnaissances de dettes par suite de la révolte des électeurs qui se sont prononcés en faveur de la Résolution 13.

Ce qui nous intéresse, ce sont les aspirations des employeurs de tout le pays et des syndicats. Ce changement d'aspirations a entraîné la disparition de l'autonomie individuelle au profit de l'intérêt collectif.

Les intérêts collectifs qui rassemblent les citoyens autour d'un objectif commun en vue d'améliorer la qualité de la vie sont instinctifs chez les Canadiens et font partie de leur patrimoine. La défense des intérêts collectifs a été l'une des forces vives de notre société tout au long de son histoire. Nous avons toujours reconnu l'autorité de l'État comme instrument de la volonté collective. Mais lorsque cet instrument devient arbitraire et est mis au service de la conception qu'un seul homme

se fait de l'intérêt collectif au détriment des autres, au détriment de notre patrimoine, de nos traditions et de nos us et coutumes, l'intérêt collectif s'effondre.

On en a vu le plan délibéré en 1968. C'est notre prospérité qui l'a rendu possible. Il s'agissait de mettre les intérêts collectifs au service des fins, des objectifs, des conceptions puristes d'un groupe d'hommes politiques. Tout était centré sur la personne du chef. Le roi-philosophe est devenu le messie.

A partir de ce moment-là en 1968 jusqu'au milieu des années 70, on nous a imposé une façon de penser dans tout le pays. C'est le gouvernement qui se chargeait de réfléchir à notre place. Tout au long de cette période, trop de gens ont perdu le sens de l'autonomie. On venait de semer les germes du socialisme. Dorénavant, nous pouvions nous attendre à être pris en charge du berceau jusqu'à la tombe. Cette politique de l'opportunisme allait de pair avec la politique de l'affrontement. Ce fut le début de l'affrontement dans les relations fédérales-provinciales, l'encouragement à l'opposition entre patrons et syndiqués et l'incitation à la revendication régionale. L'affrontement social produit nécessairement des vainqueurs et des perdants, après quoi les premiers imposent aux autres leur volonté. C'est pourquoi ce projet est contraire à l'esprit collectif. Loto Canada n'est pas venu par hasard: ce jeu concrétise l'opposition entre le vainqueur et le perdant.

• (1550)

La désillusion que j'ai décrite rapproche avec le passé le projet de loi C-143 autorisant l'emprunt de 19 milliards de dollars. Je dirai maintenant ce que cette mesure signifie pour l'avenir. Le déficit actuel va constituer un héritage de négligence que nos enfants et nos petits-enfants traîneront comme un boulet. C'est ici que mon interprétation diffère de celle qu'a donnée le député de Vancouver-Kingsway.

Le projet de loi C-143 illustre à merveille l'absence d'orientation du gouvernement. Les véritables hommes d'État ne cherchent jamais à hypothéquer l'avenir pour résoudre leurs problèmes. Les vrais dirigeants prendraient uniquement les moyens qui sont à leur portée immédiate, afin de laisser un peu d'espérance aux générations futures. Rien d'étonnant que les jeunes d'aujourd'hui aient perdu leurs illusions et n'éprouvent que peu d'estime pour cette institution que certains méprisent même. Ils ont raison de s'inquiéter. L'insouciance extravagante et dépensiére de ce gouvernement libéral a déjà engagé lourdement leur avenir.

Je veux avertir la Chambre de la crise qui frappera le Régime des pensions du Canada au tournant du siècle. Les données démographiques nous apprennent que les retraités et les prestataires des programmes sociaux seront alors plus nombreux que les cotisants. Les dépenses incontrôlées d'un gouvernement qui voit trop grand, comme le démontre le projet de loi C-143, ont pour but de mettre en valeur une élite aux dépens de ceux qui pourraient le mieux faire prospérer le Canada et cette mesure est aussi contraire aux intérêts de ceux qui entrent demain sur le marché du travail. Les conséquences les plus tragiques de ce projet de loi et de ceux du même ordre qui l'ont précédé et dont il a été question aujourd'hui, ce sera de priver de leur liberté de choix ceux qui vont nous succéder. Le prochain gouvernement qui prendra la direction de l'administration fédérale aura devant lui une quinzaine d'années de travail sérieux et ardu.